

MODALITES D'INSCRIPTION

Dossier d'inscription complet = fiche d'inscription + certificat médical + cotisation
A remettre au club au plus tard le 30 septembre 2019

Toute personne dont le dossier d'inscription n'est pas complet se verra refuser l'accès aux installations sportives

Fiche d'Inscription : à remplir et signer (voir 1^{ère} page)

Dossier Médical :

Pour une première inscription (jeunes et adultes), fournir un certificat médical avec mention aviron en compétition ou non, et ou mention Avifit ;

Pour un renouvellement d'inscription, un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron (en compétition ou non) est demandé seulement tous les 3 ans.

Pour les saisons N+1 et N+2, vous devez fournir une attestation (voir doc FFA ci-joint) : merci alors de remplir le questionnaire de santé « QS- Sport » et fournir l'attestation du questionnaire ou un certificat médical si nécessaire.

ATTENTION : si votre certificat médical date de 2016, vous devez fournir un nouveau certificat médical pour cette année 2019 2020.

Votre licence vous sera envoyée par courriel par la Fédération Française d'Aviron (FFA).

Merci de l'imprimer, de la signer et, pour les compétiteurs, de la remettre au club avec une photo le plus rapidement possible.

Une Assurance complémentaire (*facultative*) est proposée en option par la MAIF et permet de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires. (*Venez nous voir pour plus d'informations*).

Pour le règlement :

Les cotisations comprennent la part licence fédérale (Licence A : 41.50€ et Licence I : 19€) reversée à la FFA par les clubs.

Il est possible de régler par chèque, chèques vacances et coupons sport ANCV. Pour les règlements en plusieurs mensualités, merci de donner tous les chèques à l'inscription.

Réductions : pour les Jeunes et Adultes ayant suivi un cycle d'initiation, le montant du cycle sera déduit de la cotisation annuelle.

*Pour 2 membres inscrits d'une même famille, 10% sur le montant total des cotisations.

*Pour 3 membres inscrits d'une même famille et au-delà, 15% sur le montant total des cotisations.

Tout versement supérieur au montant de la cotisation donne lieu à une attestation de don

Exemple : ma licence coûte 260€, je verse 400€, le club me fournit une attestation de don de 140€ que je peux faire valoir à 66% auprès des impôts.

Vêtements officiels du Club :

Une tenue avec logo du club est obligatoire pour les compétitions (combinaison courte, tee-shirt blanc). Toute une gamme de vêtements techniques aviron aux couleurs du club est affichée et à commander avant le **31 octobre 2019**. Possibilité de payer en plusieurs fois, chèque encaissé à la livraison.

La gamme de vêtements est visible sur le site du club : www.aviron-cognac.fr